

Au conseil communal

De et à 1660 Château d'oex

Préavis no 06/2018

Demande de crédit pour le démantèlement du télésiège Gérignoz-tête des Mourriaux

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 17 avril 2018 à 20h30 en salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mrs Yves-Julien Delessert , premier membre, Carlos Almeida Michel Berdoz, Régis Henchoz et le rapporteur soussigné. Etaient également présents, Mrs les municipaux François Jaquillard et Christian Daenzer.

Mr le président, Yves-Julien Delessert , ouvre la séance en remerciant tout le monde d'être présent et à l'heure puis il passe directement la parole à Mrs les municipaux afin de nous donner la vue d'ensemble de ce préavis.

Mr Christian Daenzer nous décrit ce préavis comme étant très complexe mais extrêmement complet et précis. Il s'avère le l'OFV (Office Fédéral de la Protection de la Nature) impose quelques exigences moins draconiennes que le Canton de Vaud, exemple : reconstitution d'un sol de qualité pour remise en culture à 50 cm et non 1 mètre.

Actuellement, la municipalité est toujours dans l'attente de l'autorisation de démantèlement par l'OFT (Office Fédéral des Transports).

Que compte tenu de la situation, il est désiré de conserver la station de départ et si possible la place de parc mais sujet délicat par rapport aux différentes zones attribuées. (LAT).

Mr François Jaquillard donne l'explication du financement qui NORMALEMENT devrait être de l'ordre de 50% de la part du Canton , promesse du chef de service , Mr Leim Gruber. Il semblerait que les premiers concernés par un démantèlement toucheraient une bonne participation mais que l'enveloppe à disposition ne serait pas éternelle.

Une des problématiques de la place de parc se situe dans une convention avec Mme Penny Favre qui doit donner son accord sur toutes transactions au niveau de cet endroit . Il est également remarqué que cet hiver , la location perçue de la place à Mr Blum pour l'entreposage de bois, revient de droit à TCO .

La question de l'urgence du démantèlement est soulevée, par rapport à d'autres installations locales à l'arrêt depuis bien plus longtemps. Selon le canton et la confédération, après 3 ans de non-exploitation, il est tenu aux propriétaires de démonter la remontée mécanique en question.

Après les dernières questions, le président remercie les deux municipaux présent et leurs souhaitent une bonne soirée.

la commission rediscute ce préavis , consciente de la problématique du démantèlement mais au vu des priorités communales et des incertitudes de l'avenir de notre remontée mécanique, par souci de limiter les frais actuels et futurs, se voit dans l'obligation de refuser ce préavis.

En conclusion, la commission chargée d'étudier ce préavis, à l'unanimité de ses membres, vous conseille, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers, de refuser le préavis no 06/2018 concernant la demande de crédit pour le démantèlement du télésiège Gérignoz-Tête des Mourriaux , tel que présenté.

Le rapporteur

Philippe Rosat